

Ardemat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STRATOGRIP P460

NON CHLORE

SECTION 1; IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Etiquette d'un produit

Nom du produit STRATOGRIP P460

1.2. Utilisations identifiées pertinentes des substances ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif en aérosol

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche technique

Fournisseur SAS ARDEMAT GROUP
2255 Route du Vent
07320 SAINT AGREVE

1.4. Numéro d'urgence

+33 (0) 475 302 309

Du lundi au jeudi de 07h00 à 17h00 : le vendredi de 07h00 à 16h00

contact@ardemat.com

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement (CE 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques

Extrêmement Inflammable. Aérosol - H222, H229

Santé humaine Eye Irrit. 2 – H319

STOT SE 3 – H336

Dangers environnementaux

Aquat Chron 2 – H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquette selon (CE) n° 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques. <5 % n-hexane, acétone



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'allumage. Interdiction de fumer.
- P251 Ne pas percer ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence supplémentaires

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
- P304+340 EN CAS D'INHALATION : emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans position confortable pour respirer.
- P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez rinçage
- P308+313 En cas d'exposition ou de préoccupation : consulter un médecin.
- P332+313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
- P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50°C/122°F.
- P342+311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou Docteur/médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale Règlements.

Compléter les informations sur l'étiquette

2.3. Autres dangers

Récipient sous pression. Protéger du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent – NE PAS FUMER. Les composants de cette formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélanges

ACETONE		15-30%
CAS-No.: 67-64-1 49	No. CE : 200-662-2 Index No:606-001-00-8	Registration number: 01-2119471330-
Classification (EC 1272/2008) Flam. Liq. 2 – H225 STOT SE 3 – H336 Eye irrit. 2 – H319		

HYDROCARBONS, C6-C7, ISOALKANES, CYCLICS.<5% N-HEXANE	25-40%
CAS- No: -	No. CE : 926-605-8 Index No: 01-2119486291-36-xxxx
Classification (EC 1272/2008) STOT SE 3 – H336 Asp Tox 1 – H304 Aquat Chron 2 – H411	

PETROLEUM GASES LIQUIFIED	20-40%
CAS- No.: 68476-85-7	EC No.: 270-704-2
Classification (EC 1272/2008) Flam. Gas 1- H220	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Déplacer la personne exposée à l'air frais à la fois. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Déplacer la personne exposée à l'air frais à la fois. Lorsque la respiration est difficile, un personnel correctement formé peut aider la personne affectée en lui administrant de l'oxygène. Gardez la personne affectée au chaud et au repos. Obtenez rapidement des soins médicaux.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux immédiatement

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Retirez rapidement les vêtements s'ils sont trempés et lavez-les comme ci-dessus. Consulter un médecin si les troubles persistent

Lentilles de contact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez rinçage.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans la rubrique 2.2 de l'étiquetage et/ou dans la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : de la mousse ; gaz carbonique; poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Les bombes aérosols peuvent exploser au feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

6.2 Précautions environnementales

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés immédiatement à l'Agence de l'environnement ou à un autre organisme de réglementation. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fournir une ventilation et confiner le déversement. Ne pas laisser le ruissellement vers les égouts. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants.

6.4 Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter les fuites, la peau et les yeux. Bien ventiler, éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un respirateur approuvé si la contamination de l'air est au-dessus du niveau accepté.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosols : Ne doivent pas être exposés à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Name	STD	TWA – 8 Hrs		STEL – 15 Min		Notes
ACETONE	WEL	500 ppm	1210 mg/m3	1500 ppm	3620 mg/m3	UK EH40 – Workplace Exposure Limits
GAZ DE PETROLE LIQUEFIE	WEL	1000 ppm	1250 mg/m3	1250 ppm	2180 mg/m3	UK EH40 – Workplace Exposure Limits

WEL = valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune donnée disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement protecteur

Mesure d'ingénierie



Contrôles techniques appropriés

Respecter les limites d'exposition professionnelle pour le produit ou les ingrédients. Comme ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques doivent être utilisés pour maintenir l'exposition des travailleurs en dessous de toute limite légale ou recommandée, si l'utilisation génère de la poussière, des émanations, du gaz, de la vapeur ou du brouillard.

Protection des yeux/du visage

Lunettes anti-éclaboussures chimiques ou écran facial. Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que EN 166 (UE).

Protection des mains

En tenant compte des données spécifiées par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et les changer dès qu'une détérioration est détectée. Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Se laver les mains et toute autre partie du corps contaminée avec de l'eau et du savon avant de quitter le chantier. Portez des vêtements de protection.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être portée. Une protection respiratoire conforme à une norme approuvée doit être portée si une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que CEN (UE).

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Retirez rapidement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) Apparence	Cartouche/Aérosol.
(b) Odeur	Pas de données disponibles
(c) Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
(d) pH	Pas de données disponibles
(e) Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
(f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données disponibles
(g) Point d'éclair	Estimé à -17°C
(h) Point d'évaporation	Pas de données disponibles
(i) Inflammabilité (gaz solide)	Aucune donnée disponible
(j) Inflammabilité supérieure/inférieure Ou limites d'explosivité	Pas de données disponibles
(k) Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
(l) Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
(m) Densité relative	Pas de données disponibles
(n) Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble dans l'eau
(o) Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
(p) Température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles
(q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible
(r) Viscosité	Aucune donnée disponible
(s) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
(t) Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes, stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. Éviter tout contact avec : agents oxydants forts, alcalis forts et acides minéraux forts.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter

Acides forts, substances oxydantes fortes et alcalis forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Acétone

Toxicité aiguë

LD50 Orale – Rat - >5 800 mg/kg

Inhalation

LD50 Inhalation – Rat – 50,1000 mg/m³

Corrosion/irritation cutanée

Peau – Lapin

Résultat : Légère irritation de la peau – 24 h

(Essai de Draize)

Lentilles de contact

Yeux – Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux – 24 h

(Essai de Draize)

Cancérogénicité

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas classable quant à sa cancérogénicité sur la base de sa classification IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Pas de données disponibles.

Hydrocarbures,C6-C7,isoalcanes,cycliques,<5% n-hexane

Toxicité aiguë

LD50 Orale – Rat – 16 500 mg/kg

LD50 Cutané – Lapin ->3 350 mg/kg

(Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Inhalation

LD50 Inhalation – Rat – 73 680 ppm - 4 h

(OCDE Ligne directrice 403)

Cancérogénicité

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas classable quant à sa cancérogénicité sur la base de sa classification IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Pas de données disponibles.

ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la contamination des milieux aquatiques ou terrestres doit être évitée

12.1 Toxicité

Acétone

Toxicité pour les poissons	CL50 – Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) – 5,540 mg/l – 96 h
Toxicité pour la daphnie et autres Invertébrés aquatiques :	CE50 – Daphnia magna (puce d'eau) – 8 800 mg/l – 48 h
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Toxicité pour les poissons	LL50 – (Oncorhynchus mykiss) truite arc-en-ciel – 12 mg/l – 96 h (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne se bioaccumule pas

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les contenants vides ne doivent pas être brûlés en raison du risque d'explosion. Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

No ONU (ADR/RID/ADN)	1950
No ONU (IMDG)	1950
No ONU (OACI)	1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN classe	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Classe 2 : Gaz
Étiquette ADR n°	2.1 & 6.1
Classe IMDG	3.1
Classe/division OACI	2.1
OACI Risque subsidiaire	6.1
CEFIC TEC® Non	20GSF
Classe aérienne 2.1	
Classe de route britannique	2.1
Étiquettes de transport	L.Q.

**14.4 Groupe d'emballage**

N'est pas applicable

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement	Non
Polluant marin	Non

Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateurTransport terrestre

Code de classification (ADR) :	5F
Dispositions Particulières (ADR) :	190 327 344 625
Quantités Limitées (ADR):	1L
Quantités exceptées (ADR) :	E0
Instructions d'emballage (ADR):	P207,LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) :	PP87, RR6, L2
Dispositions d'emballage en commun (ADR) :	MP9
Stratégie des transports (ADR) :	2
Dispositions particulières de transport – Colis (ADT)	V14
Dispositions particulières au transport – Chargement, déchargement et manutention (ADR) :	CV9, CV12
Dispositions particulières de transport – Exploitation (ADR) :	S2
Code de restriction des tunnels :	D

Transport par mer

Dispositions spéciales (IMDG) :	63 190 277 327 344 959
Quantités limitées (IMDG) :	SP277
Quantités exceptées (IMDG) :	E0
Instructions d'emballage (IMDG):	P207,LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) :	PP87,L2
EmS-No (Incendie):	F-D
EmS-No (Déversement):	S-U
Catégorie de rangement (IMDG) :	Aucune
Arrimage et manutention (IMDG):	SW1,SW22
Ségrégation (IMDG) :	SG69
N° GSMU :	126

Transport aérien

Quantités exceptées PCA (IATA):	E0
Quantités limitées PCA (IATA):	Y203
Quantité limitée PCA quantité nette maximale (IATA):	30KgG
Instructions d'emballage PCA (IATA):	203
Quantité nette maximale PCA (IATA):	75Kg
Instructions d'emballage CAO (IATA):	203
Quantité nette maximale CAO (IATA):	150Kg
Dispositions particulières (IATA) :	A145,A167,A802
Code ERG (IATA):	10L

Transport fluvial

Code de classement (ADN) :	5F
Dispositions Particulières (ADN) :	190 327 344 625
Quantités Limitées (ADN) :	1 L
Quantités exceptées (ADN) :	E0
Matériel requis (ADN) :	PP,EX,A
Ventilation (ADN):	VE01,VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) :	1

Transport ferroviaire

Code de classement (RID) :	5F
Dispositions particulières (RID) :	190 327 344 625

Quantités Limitées (RID):	1L
Quantités exceptées (RID) :	E0
Instructions d'emballage (RID) :	P207,LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID) :	PP87,RR6,L2
Dispositions d'emballage en commun (RID) :	MP9
Catégorie de transport (RID) :	2
Dispositions particulières de transport – Colis (RID) :	W14
Dispositions particulières au transport	
– Chargement, déchargement et manutention (RID) :	CW9, CW12
Colis Express (colis express) (RID) :	CE2
Numéro d'identification du danger (RID) :	23

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC

N'est pas applicable

ARTICLE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La réglementation 2009 sur les produits chimiques (Informations sur les dangers et emballages pour l'approvisionnement) (S.I 2009 n° 716). Contrôle des substances dangereuses pour la santé.

Code de pratique approuvé.

Notes de guidage

Limites d'exposition professionnelle EH40.

15.1.1 Règlements de l'UE

EU-REACH (1907/2006) – Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59 .

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à des concentrations $\geq 0,1\%$ (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59.

EU-REACH (1907/2006)-Annexe XVII – Substances soumises à restrictions.

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII)

EU-REACH (1907/2006) – Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV)

15.1.2 Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Ce produit doit être utilisé conformément aux instructions. Pour plus d'informations, consulter la fiche technique du produit ou contacter les services techniques.

Sources d'informations

Cette fiche de données de sécurité a été compilée en utilisant les informations de sécurité actuelles fournies par les matières premières du distributeur.

Commentaires de révision

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les éditions précédentes et les utilisateurs sont priés de s'assurer qu'elle est à jour. Détruisez toutes les fiches techniques précédentes et en cas de doute, contactez ARDEMAT GROUP.

Mentions de danger dans leur intégralité

- H220 Gaz extrêmement inflammable
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations

Irritation des yeux 2 Irritation des yeux de catégorie 2

Flam Liq 2 Liquide inflammable Catégorie 2

Flam Gas 1 Gaz inflammable de catégorie 1

Asp Tox 1 Catégorie de toxicité par aspiration 1

Aquatic Chronic 2 Toxicité aquatique chronique de catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Catégorie d'exposition unique 3

PUBLIER : RÉV 4.2
DERNIÈRE RÉVISION: JANVIER 2021

AVERTISSEMENT

Les informations fournies ici, en particulier les recommandations pour l'utilisation et l'application de ces produits, sont fournies de bonne foi, et aucune responsabilité de la part d'ARDEMAT GROUP n'est déclarée ou implicite. Aucun employé d'ARDEMAT GROUP n'a le pouvoir de renoncer ou de modifier de quelque manière que ce soit le contenu de ce document.

En raison des différents matériaux utilisés, ainsi que des conditions de travail variables, des techniques de production et des exigences des utilisateurs finaux, qui sont toutes indépendantes de notre volonté, nous recommandons fortement que des essais approfondis et approfondis soient effectués afin de tester l'adéquation de nos produits en ce qui concerne les processus et les applications requis. Cela devrait également inclure un test de vieillissement qui devrait être appliqué à tous les substrats utilisés.

Il est également de la responsabilité de l'acheteur et de l'utilisateur final de ce produit de s'assurer que toutes les actions appropriées nécessaires à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité de leurs employés sont respectées.

Cette fiche technique remplace toutes les versions antérieures